



SESSION
23/11/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le ARRONDISSEMENT SLOUAS

ID : 007-210703195-20201123-DELIB942020-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Conventions à intervenir
pour l'ouverture de la
« maison post séisme »

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10

Pour : 27
Abstentions : ...
Contre : ...

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-trois novembre dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Durif, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Vallon.

Excusé(e)s : Mme Chasson (pouvoir à M. Boukal), Mme Diatta (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme Bayle), M. Griffé (pouvoir à M. Michel), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Mazellier (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Segueni (pouvoir à Mme Guillot), M. Dersi (pouvoir à M. Vallon).

Absentes non excusées : Mme Gaillard, Mme Souche.

Secrétaire : Mme Faure-Pinault Chabaud.

Après le séisme, le relogement des sinistrés a constitué une priorité pour toutes les parties prenantes : l'État, les communes et leurs EPCI, le Département. Dans ce cadre, après une cellule d'urgence mise en place du 11 novembre 2019 au 1^{er} janvier 2020, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) Relogement a été déployée du 3 Janvier 2020 au 15 octobre 2020.

La priorité a d'abord été le relogement de 65 familles hébergées provisoirement dans les campings jusqu'à la mi-mars. Dans une seconde phase, d'une durée de 6 mois, la MOUS avait pour objectif d'accompagner une cinquantaine de familles encore hébergées provisoirement, vers une solution de relogement pérenne.

L'État a fait connaître aux parties prenantes sa décision de mettre fin à la MOUS Relogement du séisme du Teil pour le 15 octobre 2020. Or, des situations de relogement restent précaires et certaines familles demeurent dans la difficulté.

Aussi, l'État, le Département de l'Ardèche et la Commune souhaite ouvrir une « Maison post-séisme » chargée de prendre la suite de la MOUS Relogement dans le suivi des sinistrés, pour une durée de 1 an. Cette maison aura pour mission l'accompagnement social et vers le logement, ainsi que le soutien psychologique des sinistrés. Elle sera composée d'un travailleur social (financé par le Département), un adulte relais (recruté par la commune et financé par l'État) et un médiateur santé mis à disposition par l'ARS.

Il est donc proposé d'approuver la convention à intervenir avec le Département pour la prise en charge à hauteur de 30 000€ d'un travailleur social et des locaux, ainsi que celle à intervenir avec Soliha 26 pour la mise à disposition d'un travailleur social à concurrence de 0,4 ETP.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

- Approuve la convention, jointe à la présente délibération, à intervenir avec le Département de l'Ardèche pour la prise en charge à hauteur de 30 000 € d'un travailleur social et de frais afférent à la « maison post séisme »,
- Approuve la convention, jointe à la présente délibération, à intervenir avec SOLIHA 26 pour la mise à disposition de 0,4 ETP d'un travailleur social et d'un local pour la « maison post séisme à hauteur de 30 000 €,
- Autorise le Maire à les signer.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Olivier PEVERELLI

